

COMMUNE DE VILLEPREUX

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2009**

<u>DATE DE CONVOCAION</u>	<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>DATE DE PUBLICATION</u>
Le 19 mars 2009	EN EXERCICE 29 PRESENTS 26 VOTANTS 28	31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Villepreux, sous la Présidence de M. Stéphane MIRAMBEAU, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Stéphane MIRAMBEAU – Sylvie SEVIN – Thierry ESSLING – Pascale MOSTERMANS – Claude BERTIN - Florence BRIERE – Cyrille TRICART– Valérie BARBOSA - Olivier CAUCHY - Dominique BALLAST - Corinne RICAUD – Jean-Michel FOS - Sylvie TOULOUSE - Sylviane HARLE - Michel LICOIS - Françoise BISSERIER - Luc LE METAYER - Jean-Claude PAYSAN - Philippe LODE.

Michèle VALLADON (arrivée à 21 h 05) - Daniel ROUCHEL – Patrick BAIN – Eric MAGNON-VERDIER - Fabienne GELGON-BILBAULT– Claude BLANCHARD - Annick OMOND(arrivée à 20 h 40).

Absents excusés :

Philippe AZINCOT a donné pouvoir à Sylvie SEVIN
 Elise PELE a donné pouvoir à Corinne RICAUD

Absents :

Philippe BRIERE

Secrétaire de séance : Mme TOULOUSE

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2009, a été approuvé à l'**unanimité**

LECTURE DES DECISIONS :

N° 6 - Régie : institution d'une régie de recettes – manifestations sportives - challenge sport

N° 7 - Régie d'avances pour le service des sports

N° 8 - contrat avec la société KAWAN pour le magazine municipal - maquette

N° 9 - Urbanisme : droit de préemption - espace naturel - section AM n°66

N° 10 - Bon de commande pour le revêtement intérieur de la piscine municipale

N° 11 - Modification de l'avenant N°1 - jardins du cœur - collecte D3E

N° 12 - acceptation d'un don de moquette à la commune pour 5 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL A DELIBERE ET A ADOPTÉ LES DELIBERATIONS SUIVANTES

1 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

DELIBERATION N° 21 – 03 - 09 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

NOTE DE SYNTHÈSE

1) Compte Administratif 2008 : Commune

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le compte administratif de la commune, conformément à la comptabilité M 14.

M. Rouchel explique que pour ce budget il note une restriction des moyens pour le personnel (chap. 11). Il ajoute que pour les contrats aidés la subvention versée en 2007 est à retrancher et que pour le (chap. 65) la municipalité n'a pas utilisé les 49 000 € prévus au budget et déclare qu'il semblerait qu'elle tente d'asphyxier les associations en réduisant leurs subventions. Il précise que la renégociation du solde de l'emprunt de 2003 n'est pas mentionnée et que l'on ne parle pas également de l'emprunt en Francs Suisses. Il signale que l'opposition considère que la dette augmente et qu'elle votera contre cette partie de délibération relative au compte administratif.

M. Tricart demande quelles sont les associations qui ont été asphyxiées en 2008.

M. le Maire précise que les associations ne sont pas asphyxiées et que concernant le CCAS, il rappelle qu'il s'agissait du minibus (20 000 €) et répète qu'il n'était pas judicieux de l'acheter à l'époque. Il fait référence au tract de l'opposition (distribué avant le conseil) et précise que lancer des déclarations sans les vérifier est inutile, il explique que la municipalité fait le choix en cette période de crise de bâtir un socle financier pour la commune.

M. Tricart précise que la municipalité n'est pas tenue de réaliser des investissements à hauteur des crédits inscrits et explique qu'elle a premièrement réalisé très rapidement la mise en conformité du théâtre, des aires de jeux et poursuivi les travaux du groupe scolaire de la Haie Bergerie. Elle a tenu également compte des avis des analyses financières pour agir sur la section de fonctionnement et dégager des marges de manœuvre pour réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

M. Bain demande des explications sur la renégociation de l'emprunt de 2015 – 2028 et ajoute qu'elle s'est faite trop rapidement.

M. le Maire précise que la négociation s'est conclue sur un taux fixe plus avantageux.

Le Conseil Municipal après présentation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, statuant sur les résultats du Compte Administratif 2008,

Sous la présidence de Mme Sylvie SEVIN, 1^{ère} Adjoint au Maire, M. le Maire ayant quitté la salle,

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 20 voix POUR et 7 CONTRE.**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2008 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	10.752.170,75 €	11.617.659,62 €	+ 865.488,87 €
Solde de fonctionnement reporté	0	0	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	10.752.170,75 €	11.617.659,62 €	+ 865.488,87 €
Section d'investissement	2.358.457,81 €	2.139.832,50 €	- 218 625,31 €
Solde d'investissement reporté		291.700,61 €	+ 291.700,61 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	2.358.457,81 €	2.431.533,11 €	+ 73.075,30 €
Résultat de clôture 2008	13.110.628,56 €	14.049.192,73	+ 938.564,17
Restes à réaliser (investissement) 2008	310.524,40 €	228.556,64 €	- 81 967,76 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	13.421.152,96 €	14.277.749,37 €	+ 856.596,41 €

2) Compte Administratif 2008 : Assainissement

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le compte administratif de l'assainissement, conformément à la comptabilité M 14.

Le Conseil Municipal après présentation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Statuant sur les résultats du Compte Administratif 2008,

Sous la présidence de Mme Sylvie SEVIN, 1^{ère} Adjoint au Maire, M. le Maire ayant quitté la salle,

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2008 de l'assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section d'exploitation	60.652,57 €	97.383,67 €	+ 36.731,10 €
Solde d'exploitation reporté	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	60.652,57 €	97.383,67 €	+ 36.731,10 €
Section d'investissement	3.996,00 €	45.700,15 €	+ 41.704,15 €
Solde d'investissement reporté		132.890,49 €	+ 132.890,49 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	3.996,00 €	178.590,64 €	+ 174.594,64 €
Résultat de clôture 2008	64.648,57 €	275.974,31 €	+ 211.325,74 €
Restes à réaliser (investissement) 2008	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	64.648,57 €	275.974,31 €	+ 211.325,74 €

3) Compte Administratif 2008 : Hôtel d'entreprises

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le compte administratif – hôtel d'entreprises, conformément à la comptabilité M 14.

Le Conseil Municipal après présentation du Budget Primitif de l'exercice considéré,

Statuant sur les résultats du Compte Administratif 2008,

Sous la présidence de Mme Sylvie SEVIN, 1^{ère} Adjoint au Maire, M. le Maire ayant quitté la salle,

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2008 de l'hôtel d'entreprises comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	213.420,14 €	213.421.82 €	+ 1,68 €
Solde de fonctionnement reporté	0	0,67 €	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	213.420,14 €	213.422,49 €	+ 2.35 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €
Solde d'investissement reporté		0 €	0 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture 2008	213.420,14 €	213.422,49 €	+ 2.35 €
Reste à réaliser (investissement) 2008	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture avec R.A.R.	213.420,14 €	213.422,49 €	+ 2.35 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

Commune de Villepreux

DELIBERATION N°1

Rapport de présentation des comptes administratifs 2008

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ASSAINISSEMENT
BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES

Le Compte Administratif n'est pas un document prévisionnel : il est le reflet de l'exécution réelle des dépenses et des recettes d'une année. Les comptes doivent être arrêtés au plus tard le 30 juin de l'année suivante, soit avant le 30 juin 2009 pour les exécutions relatives à l'année 2008, cet arrêt s'effectuant sous la forme d'un vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif a pour objet de :

- rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présenter les résultats comptables de l'exercice.

Les écritures de l'exercice 2008, permettent de constater la reprise des résultats cumulés à fin 2007 et de déterminer les résultats de l'année 2008. Résultats qui sont intégrés dès le vote du budget primitif 2009, en fonction du vote antérieur du CA 2008.

Compte tenu des engagements effectués par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice (commandes effectuées en 2008 mais mandatées en 2009) ont été réalisés, nous permettant d'avoir une vision annuelle et une présentation sincère du compte administratif.

Je vous rappelle enfin que les trois comptes administratifs 2008 du Maire (budget principal, budgets annexes de l'hôtel d'entreprises et de l'assainissement), ordonnateur du budget voté par le conseil municipal, sont conformes aux comptes de gestion 2008 respectifs de la Trésorerie principale de Plaisir.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de synthèse ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution de ces trois budgets en 2008.

**I) COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL**

BALANCE GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	11 780 583,00	11 617 659,62	0,00	11 617 659,62
<i>dont excédent reporté</i>	0,00	0,00		0,00
<i>autres recettes</i>	11 780 583,00	11 617 659,62		11 617 659,62
Dépenses	11 780 583,00	10 752 170,75	0,00	10 752 170,75
<i>dont prélèvement</i>	617 455,71			
<i>dépenses imprévues</i>	0,00			
<i>autres dépenses</i>	11 163 127,29	10 752 170,75		10 752 170,75
Solde		865 488,87		865 488,87
BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	3 255 677,24	2 431 533,11	228 556,64	2 660 089,75
<i>dont excédent reporté</i>	291 700,61	291 700,61	0,00	291 700,61
<i>Dont 1068</i>	941 963,92	941 963,92		
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont virement du fonctio</i>	617 455,71			
<i>autres recettes</i>	1 404 557,00	1 197 868,58	228 556,64	1 426 425,22
Dépenses	3 255 677,24	2 358 457,81	310 524,40	2 668 982,21
<i>dont déficit reporté</i>	0,00	0,00	0,00	
<i>dont dépenses imprév</i>	0,00			
<i>autres dépenses</i>	3 255 677,24	2 358 457,81	310 524,40	2 668 982,21
Solde		73 075,30	-81 967,76	8 892,47
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT				
LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	15 036 260,24	14 049 192,73	228 556,64	14 277 749,37
Dépenses	15 036 260,24	13 110 628,56	310 524,40	13 421 152,96

I - La section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice de la section s'établit à **865 488,87 €**.

Ce résultat, supérieur aux prévisions inscrites au BP 2008, s'explique par des dépenses inférieures aux crédits inscrits, du fait d'un effort de gestion effectué par tous les acteurs de la collectivité :

- Des dépenses à caractère général (fluides, fournitures, contrats et prestations de services...) réalisées à hauteur de 95 %
- Des dépenses de personnel réalisées à 97,51 %
- Des dépenses exceptionnelles réalisées à hauteur de 51 %.

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes ont été réalisées conformément aux prévisions du Budget Primitif et aux différentes modifications apportées en cours d'année.

Les recettes réelles, d'un montant de 11 559 820,15 €, ont été réalisées à hauteur de 99 % et sont constituées pour les principales ainsi qu'il suit :

- **des produits des impôts et taxes pour 6 714 819,68 €,** dont 5 290 596 € pour les contributions directes, 870 058 € de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), 144 781,85 € de taxe sur l'électricité et 406 170,23 € de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), plus communément appelés droits d'enregistrement. A noter que le produit perçu au titre des DMTO est en recul de - 28,74 % par rapport aux prévisions, compte tenu de la baisse en volume des transactions immobilières sur la commune en 2008.

- **des Dotations et Participations pour 3 421 674,25 €,** dont les plus importantes sont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2 188 972 €, la dotation nationale de péréquation pour 133 717 € et la dotation de solidarité rurale pour 97 237 €. A noter que la commune ne percevra plus cette dernière dotation en 2009, compte tenu de son passage à plus de 10 000 habitants, seuil au-delà duquel cette dotation n'est plus versée. En contrepartie elle pourrait être éligible à d'autres dotations ouvertes aux communes de plus de 10 000 habitants, en fonction des critères d'éligibilité. La commune perçoit aussi des compensations d'exonérations fiscales également versées par l'Etat ainsi que diverses participations reçues de plusieurs partenaires (Etat, région, département, CAF).

- **des produits des services du domaine pour 1 265 869,42 €.** Il s'agit notamment des redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public (314 579,6 €), des redevances pour les services périscolaires tels que la restauration scolaire et autres services à caractère périscolaire (444 138,17 €), les redevances à caractère de loisirs tels que les centres de loisirs (347 179,28 €).

B) Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses réelles (hors mouvements d'ordre) sont inférieures de 410 955,90 € par rapport aux crédits inscrits et ainsi contribuent à la constitution de l'excédent dégagé durant l'exercice. Elles **s'élèvent ainsi à 10 574 239,99 € et sont principalement constituées :**

- **des charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 2 881 464,78 €.** Ce chapitre est en recul par rapport à 2007 compte-tenu d'une rationalisation des acquisitions de matériels ajustés aux besoins réels de la collectivité. Ce chapitre comprend la plupart des charges qui pèsent sur la commune à l'exception de celles détaillées dans les chapitres ci-après développés. Il s'agit notamment des charges de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux tels que les contrats de prestations de services (1 181 579,05 €), les contrats de maintenance (149 106,67 €), l'énergie-électricité (447 998,66 €), l'eau (62 751,06 €), les primes d'assurance (53 672,65), les frais d'entretien des bâtiments, les achats de fournitures etc... ;

- **des charges de personnel (chapitre 012) à hauteur de 5 853 829,16** sont stables par rapport à 2007;

- **des autres charges de gestion courante (chapitre 65) à hauteur de 1 404 704,29 €.** Ce chapitre comprend principalement les subventions de fonctionnement versées aux associations (534 972 €), la contribution de la commune au service départemental d'incendie et de secours (280 536,94 €), la subvention de fonctionnement au CCAS (230 000 €), les subventions aux organismes de regroupement et syndicats intercommunaux (209 775,82 €), ainsi que les frais relatifs au fonctionnement du conseil municipal ;

- des charges financières (chapitre 66) à hauteur de 420 954,47 €, légèrement inférieures aux crédits inscrits compte tenu des hypothèses de taux prises en compte pour les emprunts à taux variables lors de la préparation du budget ;

En conclusion, **le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2008** se présente ainsi:

□ résultat brut de l'exercice 2008 : + 865 488,87 €

□ résultat reporté de 2007 : + 0 €

□ **résultat net disponible fin 2008 : + 865 448,87 €**

Il est rappelé que cet excédent doit en priorité couvrir le déficit d'investissement, avant toute autre possibilité d'affectation, soit 8 892,46 €.

II - La section d'investissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit brut de 218 625,31 €. En lui ajoutant l'excédent reporté de 2007 (291 700,61 €) et en prenant en compte les restes à réaliser à reporter sur 2009 (- 81 967,76 €), le déficit d'investissement global n'est plus que de - 8 892,46 €.

A) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 010 911,11 €, prenant en compte la décision modificative votée courant 2008, faisant suite à la renégociation des emprunts ;
- des dépenses d'équipement brut (opérations regroupant les chapitres 20 + 21 + 23), prévues à 2 138 111,24 € et réalisées (reports sur 2009 compris) à hauteur de 1 603 042,07 €. Parmi ces dépenses, il convient de citer la plus importante à savoir la réhabilitation du groupe scolaire de la Haie Bergerie.

B) Les recettes réelles d'investissement

Figurent parmi les recettes réelles d'investissement :

- les dotations : FCTVA (164 757 €), l'affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement 2007 (941 963,92 €) et la taxe locale d'équipement (64 458 €),
- les subventions d'équipement reçues (chapitre 13) pour 774 052,62 €, ainsi que 228 556,64 € de restes à réaliser correspondant aux subventions des contrats régionaux et départementaux.
- Il est à noter que la Commune n'a pas souscrit d'emprunt d'équilibre pour ses investissements réalisés en 2008.

En conclusion, le résultat d'investissement à la fin de l'exercice 2008 se présente ainsi :

□ résultat brut de l'exercice 2008 : - 218 625,31 €	
□ résultat reporté de 2007 : + 291 700,61 €	

□ résultat net fin 2008 : + 73 075,30 €	
□ solde des restes à réaliser de 2008 vers 2009 : - 81 967,76 €	

□ solde net disponible : - 8 892,46 €	

Compte tenu des résultats ci-dessus, nous constatons les éléments suivants :

- Excédent brut de fonctionnement	865 488,87 €
- Excédent d'investissement reporté - R001	73 075,30 €
- Déficit sur restes à réaliser	- 81 967,76 €
- Montant minimum à affecter au 1068	8 892,46 €
- Montant max. de l'excédent à reporter en fonctionnement R002	856 596,41 €

**II) COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ASSAINISSEMENT**

BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	94 262,00	97 383,67	0,00	97 383,67
<i>dont excédent reporté</i>	0,00	0,00		0,00
<i>autres recettes</i>	94 262,00	97 383,67		97 383,67
Dépenses	94 262,00	60 652,57	0,00	60 652,57
<i>dont prélèvement</i>	15 752,25			
<i>dépenses imprévues</i>	0,00			
<i>autres dépenses</i>	78 509,75	60 652,57		60 652,57
Solde		36 731,10		36 731,10

BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	194 344,16	178 590,64	0,00	178 590,64
<i>dont excédent reporté</i>	132 890,49	132 890,49	0,00	132 890,49
<i>Dont 1068</i>	25 119,65	25 119,65	0,00	25 119,65
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont virement du fonctio</i>	15 752,25			
<i>autres recettes</i>	20 581,77	20 580,50	0,00	20 580,50
Dépenses	194 344,16	3 996,00	0,00	3 996,00
<i>dont déficit reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont dépenses imprév</i>	0,00			0,00
<i>autres dépenses</i>	194 344,16	3 996,00	0,00	3 996,00
Solde		174 594,64	0,00	174 594,64

TOTAL

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	288 606,16	275 974,31	0,00	275 974,31
Dépenses	288 606,16	64 648,57	0,00	64 648,57

Les principales dépenses de la **section d'exploitation** correspondent, comme lors des exercices précédents, aux contrats d'entretien des hottes et filtres des restaurants scolaires, au petit entretien des réseaux et aux participations pour émission des factures par Véolia et la Lyonnaise des Eaux.

Les recettes sont constituées par la redevance d'assainissement, fixée en 2008 à 0,2198 € le m³ d'eau consommée.

En conclusion, le **résultat d'exploitation à la fin de l'exercice 2008** se présente ainsi:

□ résultat brut de l'exercice 2008 : + 36 731,10 €
□ résultat reporté de 2007 : + 0 €

□ **résultat net disponible fin 2008 : + 36 731,10 €**

En **section d'investissement**, les travaux préconisés sur les réseaux tels que recensés dans l'étude de 2004 n'ont pas été entamés.

En conclusion, le **résultat d'investissement à la fin de l'exercice 2008** se présente ainsi :

□ résultat brut de l'exercice 2008 : + 78 435,25 €
□ résultat reporté de 2007 : +132 890,49 €

□ résultat net fin 2008 : + 211 325,74 €
□ solde des restes à réaliser de 2008 vers 2009 : 0 €

□ **solde net disponible : + 211 325,74 €**

Compte tenu des résultats ci-dessus, nous constatons les éléments suivants :

- Excédent brut d'exploitation	36 731,10 €
- Excédent brut d'investissement	41 704,15 €
- Excédent d'investissement reporté - R001	132 890,49 €
- Restes à réaliser.....	0 €
- Montant minimum à affecter au 1068	0 €
- Montant max. de l'excédent à reporter en exploitation R002.....	36 731,10 €

**III) COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISES**

BALANCE GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	225 041,00	213 422,49	0,00	213 422,49
<i>dont excédent reporté</i>	0,67	0,67		0,67
<i>autres recettes</i>	225 040,33	213 421,82		213 421,82
Dépenses	225 041,00	213 420,14	0,00	213 420,14
<i>dont prélèvement</i>	0,00			
<i>dépenses imprévues</i>	0,00			
<i>autres dépenses</i>	225 041,00	213 420,14		213 420,14
Solde		2,35		2,35

BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont excédent reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont 1068</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont virement du fonctio</i>	0,00	0,00		
<i>autres recettes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont déficit reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont dépenses imprév</i>	0,00			0,00
<i>autres dépenses</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde		0,00	0,00	0,00

**TOTAL
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

LIBELLE	PREVU	REALISATIONS / RATTACHEMENTS (A)	RESTES A REALISER (B)	TOTAL (A + B)
Recettes	225 041,00	213 422,49	0,00	213 422,49
Dépenses	225 041,00	213 420,14	0,00	213 420,14

Le Conseil Municipal a institué, en 2002, un budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations financières relatives à la construction et à la gestion de l'Hôtel d'Entreprises.

Il a en effet été jugé nécessaire de distinguer du budget communal, l'ensemble des opérations comptables et budgétaires de l'Hôtel d'Entreprises, car l'ensemble des opérations a fait l'objet d'une comptabilité de TVA gérée par le comptable de la ville (le budget annexe est donc exprimé en HT).

La construction a été financée à l'aide d'un crédit bail dont le remboursement constitue aujourd'hui l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour une durée de 15 ans depuis le 1er décembre 2002.

Au regard de ces dépenses, la perception des loyers des locataires de la commune constitue les recettes dans le cadre d'un contrat de bail conclu avec les sociétés SCI Clagny-Trianon et Clagny-Villepreux.

La gestion et le fonctionnement de ce bâtiment constituent une opération blanche pour la commune.

Le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2008 se présente ainsi:

□ résultat brut de l'exercice 2008 :	+ 1,68 €
□ résultat reporté de 2007 :	+ 0,67 €

□ résultat net fin 2008 :	+ 2,35 €
□ solde des restes à réaliser de 2008 vers 2009 :	0 €

□ solde net disponible : +	2,35 €

Compte tenu des résultats ci-dessus, nous constatons les éléments suivants :

- Excédent brut de fonctionnement	1,68 €
- Excédent de fonctionnement reporté	0,67 €
- Restes à réaliser.....	0 €
- Montant minimum à affecter au 1068	0 €
- Montant max. de l'excédent à reporter en fonctionnement R002	2,35 €

2 - AFFECTATION DES RESULTATS 2008 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

DELIBERATION N° 22 – 03 - 09 : AFFECTATION DES RESULTATS 2008 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES).

NOTE DE SYNTHESE

1) Compte Administratif 2008 : Commune

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente l'affectation des résultats 2008 pour le budget commune, conformément à la comptabilité M 14. Statuant sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008.

M. Rouchel indique que l'opposition votera contre car cette affectation ne traduit pas la volonté de pratiquer une politique d'investissement.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 21 voix POUR et 7 CONTRE.**

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement de 865 488,87 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des « restes à réaliser », soit 8 892,47 € inscrits à l'article budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

- **DE REPORTER** le solde d'exécution faite de cette affectation, soit 856 596,41 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

2) Compte Administratif 2008 : Assainissement

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente l'affectation des résultats 2008 pour le budget assainissement, conformément à la comptabilité M 14.

Statuant sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008,

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **DE REPORTER** la totalité de l'excédent d'exploitation de 36 731,10 € sur la ligne budgétaire codifiée 002 « excédent d'exploitation reporté ».

3) Compte Administratif 2008 : Hôtel d'entreprises

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente l'affectation des résultats 2008 pour le budget hôtel d'entreprises, conformément à la comptabilité M 14.

Statuant sur l'affectation des résultats du Compte Administratif 2008,

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **DE REPORTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement de 2,35 € sur la ligne budgétaire codifiée 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

3 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

DELIBERATION N° 23 – 03 – 09 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

NOTE DE SYNTHESE

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier principal de Plaisir, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2008 (ville, assainissement et hôtel d'entreprises) ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement effectués et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **de DECLARER** que les comptes de gestion de la commune et des budgets annexes «assainissement» et «hôtel d'entreprises» dressés pour l'exercice 2008 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009

DELIBERATION N° 24 – 03 – 09 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009

NOTE DE SYNTHESE

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication propose l'adoption des taux d'imposition pour 2009, tels que :

NATURE DES TAXES	BASES PREVI.	RAPPEL DES TAUX 2008	TAUX 2009	PRODUITS ATTENDUS EN 2009
Taxe d'habitation	15 374 000 €	17,50%	17,50%	2 690 450 €
Foncier bâti	11 600 000 €	18,19%	18,19%	2 110 040 €
Foncier non bâti	42 700 €	102,96%	102,96%	43 964 €
Taxe professionnelle	3 370 000	17,68%	17,68%	595 816 €
			TOTAL	5 440 270 €

NATURE DES TAXES	BASES	RAPPEL DES TAUX 2008	TAUX 2009	PRODUITS ATTENDUS EN 2009
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	12 268 130 €	7,30 %	6,96 %	853 962 €

M. Tricart rappelle que la municipalité ne souhaite pas modifier les taux d'imposition et que la taxe d'ordures ménagères va baisser et passer de 7.30 % à 6.96 % sur 2009, les autres taxes restent inchangées.

Mme Valladon précise que les bases d'impôts augmentent régulièrement tous les ans.

M. le Maire indique que de nombreuses villes ont augmenté leurs impôts.

Mme Omond demande des explications sur les économies potentielles (40 000 €) qui devaient être réalisées sur la collecte des déchets.

M. Essling répond que les économies correspondent au changement de collecte négociée avec la signature d'un avenant du contrat SEPUR et que la commune redistribue une partie des gains malgré les 4 € prélevés par tonne incinérée (Taxe BORLOO).

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.**

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition 2009.

5 - VOTE DU BUDGET 2009 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES)

DELIBERATION N°25 – 03 – 09 : VOTE DU BUDGET 2009 (VILLE, ASSAINISSEMENT ET HÔTEL D'ENTREPRISES) NOTE DE SYNTHESE

1) Budget Primitif 2009 de la commune

(Mme BISSERIER n'a pas pris part au vote)

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le Budget Primitif de la commune, suivant les orientations budgétaires du Conseil Municipal, conformément à la comptabilité M 14.

Le **Budget Primitif 2009** de la commune se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2008 reporté	0	856 596,41€
Prévision 2009	12 369 099,41 €	11 512 503,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 369 099,41 €	12 369 099,41€
Solde d'investissement reporté	0	73 075,30 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2008		8 892,47 €
Reports de crédits (R.A.R. 2008)	310 524,40 €	228 556,64 €
Prévisions 2009	2 584 862,02 €	2 584 862,01 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	2 895 386,42 €	2 895 386,42 €
TOTAL GENERAL	15 264 485,83 €	15 264 485,83 €

M. Tricart explique que le vote du budget se fait par chapitre. Il rappelle également les principaux objectifs de la municipalité conformes aux recommandations des analyses financières : maîtrise des dépenses de fonctionnement, volonté de désendetter la commune sans avoir recours à l'emprunt, réaliser les travaux de voirie de la Haie Bergerie et informatiser les services de la Mairie.

M. le Maire confirme la baisse de 200 000 € de recettes et la difficulté d'en trouver sans augmenter les impôts et ajoute que le fait de passer à 10 000 habitants a fait perdre des recettes par le glissement sur d'autres dotations (DSR en DSU) et qu'il est risqué de compter sur une recette qui ne sera probablement pas versée.

Mme Valladon rappelle qu'en 1998 la commune devait passer à 10 000 habitants, ce qui ne s'est pas vérifié et la commune n'a pas bénéficié du Fond de Solidarité Régional, aujourd'hui les dotations ne sont plus définies selon les mêmes critères et il faudrait être en intercommunalité pour bénéficier de fonds car aujourd'hui une commune a une faible chance de voir sa DSU augmenter.

M. Rouchel demande des explications sur le licenciement de 15 personnes.

M. Tricart répond que la municipalité n'a pas licencié 15 personnes.

M. le Maire explique qu'en réalité seuls 5 contrats CAE arrivés à échéance n'ont pas été renouvelés, comme l'aurait fait l'équipe précédente et il ajoute qu'avant de lancer des informations, il est nécessaire d'en vérifier l'exactitude.

Mme Valladon répond que rien ne prouve qu'il en aurait été ainsi.

M. Bain demande que l'opposition puisse participer au CTP.

Mme Valladon explique que n'ayant pas d'informations sur le CTP, celles-ci ont été prises auprès du personnel communal et que s'agissant des associations, si les subventions diminuent elles se voient contraintes de licencier le personnel.

M. le Maire ajoute que la principale mission aujourd'hui de la nouvelle municipalité est d'administrer au mieux la commune et d'améliorer le service public.

M. Bain répond que la tendance est de privatiser le service public notamment en ayant recours à des entreprises de nettoyage.

M. le Maire répond que les employés communaux vont être réembauchés dans cette entreprise.

M. Essling ajoute qu'un travail en concertation avec cette entreprise a été réalisé tant au niveau du cahier des charges, qu'au niveau de la gestion en transparence avec les employés réembauchés.

M. Bain répond que les salariés auront du mal à tenir plus de deux mois dans ces entreprises véritables « négriers », il demande si la qualité de service sera toujours assurée et à combien s'élève le montant économisé en externalisant ce service.

M. le Maire répond que le gain est estimé de 100 000 € et le personnel passera d'un contrat public à un contrat privé.

M. Bain considère que la Mairie de Villepreux aggrave le chômage.

M. le Maire répond que concernant le VAL, dès le mois d'avril une concertation avait été lancée et qu'un employé a été réembauché par la commune. Il ajoute que si la volonté de tous aurait été de se mettre autour d'une table pour des propositions constructives, cette situation aurait pu être évitée. Il explique que la municipalité a été mise devant le fait accompli.

M. Essling ajoute que le fait de ne pas augmenter les impôts participe à ne pas dégrader le pouvoir d'achats.

M. Rouchel ajoute qu'actuellement tous les tarifs augmentent sur Villepreux : les prestations de services, etc.

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas au programme d'augmenter les impôts sur Villepreux.

Mme Valladon explique que pendant 5 ans la municipalité avait contenu les impôts, seules les bases augmentaient. Elle ajoute que pour le personnel lorsque c'était nécessaire la municipalité n'augmentait pas la masse salariale et elle précise qu'il faut rester vigilant par rapport aux entreprises de nettoyage et pas uniquement sur le cahier des charges, mais aussi sur le service rendu.

Elle rappelle qu'une expérience avec une entreprise d'espaces verts avait eu lieu pour les espaces verts du Trianon, en plus du contrat avec le C.A.T., et que l'expérience n'a pas été concluante en qualité et en coût. D'autre part, elle demande à avoir communication du dernier bilan social.

M. le Maire précise que le devoir d'une municipalité est d'explorer, surtout en période de crise, toutes les pistes dans le domaine social et que cela ne remet pas en cause les choix de l'ancienne municipalité.

M. Rouchel explique qu'en baissant de 50 % la subvention à la culture il estime que celle-ci est « sacrifiée » et que le Val aura du mal à fonctionner avec une subvention réduite.

Mme Valladon trouve que le budget est globalisé et que celui du CCAS a été réduit.

Mme Brière explique que le budget de la Caisse des écoles va reprendre le transport scolaire et qu'un marché sera passé.

M. Bertin indique que pour le VAL un point avait été fait avec le commissaire au compte pour avoir des explications sur la comptabilité du VAL, un courrier en date du 24/04/2008 stipulait que « pour la 5^{ème} année consécutive un déficit subsistait et notamment que les pertes n'étaient pas couvertes rendant la situation préoccupante ». Il demande pourquoi le commissaire au compte n'a pas alerté l'organisme et pourquoi la précédente équipe n'a pas adopté des mesures correctives.

Mme Valladon explique qu'il faut reprendre la chronologie de la situation et que le président avait été reçu en Mairie tous les ans. Elle précise que l'étude du CIG stipulait de prendre des mesures en concertation avec le VAL progressivement et pas brutalement.

M. Bertin demande pourquoi le Conseil d'Administration du VAL n'a pas mis en œuvre des mesures correctives à partir de 2005.

Mme Valladon répond que justement il y a eu un changement de président et de directrice pour mieux cadrer les budgets.

M. Bertin explique que lors du Conseil d'administration du 14 janvier 2009, lors duquel il avait annoncé le montant de la subvention 2009 le VAL avait pris la décision de licencier 2 personnes et de supprimer les activités prévues en février ou de les proposer à des coûts prohibitifs.

M. le Maire ajoute que ce travail en partenariat est indispensable pour que les activités du VAL puissent se développer. Il précise que le temps où les subventions municipales étaient versées sans droit de regard est révolu.

Mme Valladon explique qu'il y avait un contrat temps libre avec la CAF pour toutes les activités.

M. Bertin précise qu'il a été demandé à chaque association d'avoir un conseil d'administration mobilisé et actif pour participer aux activités réalisées sur la commune.

Mme Omond souligne que c'est grâce à la motivation sans limite des bénévoles auprès du personnel du VAL que l'activité continue malgré une baisse de subventions.

M. Bertin invite tout ceux qui le souhaitent à rejoindre le VAL pour développer des activités même bénévoles.

M. Magnon-Verdier demande pourquoi le versement d'une subvention de 20 000 € paraît être de trop pour les activités concernant la jeunesse.

M. le Maire répond que le président du VAL expliquait qu'avec 80 000 euros, il était possible de fonctionner.

Mme Valladon ajoute que les sommes prévues par le VAL sont en baisse, elle passent de 160 000 € en 2008 à 130 000 € en 2009 et qu'il est nécessaire de donner les moyens aux présidents des associations pour qu'ils puissent fonctionner.

M. Bertin fait remarquer que la demande de subvention du VAL de 130 000 € pour 2009 ne fait qu'entériner la baisse explicable par la reprise d'un employé du VAL en fin 2008 par la commune.

M. Tricart regrette que lors de la commission sur ces associations et lors de la commission des finances aucune remarque n'a été faite sur ce sujet.

Mme Gelgon-Bilbault répond que les conseillers de la majorité ont connaissance de tous les éléments du dossier et que l'opposition découvre les informations lors de la commission.

M. Tricart ajoute que les habitants qui sont dans ces commissions ont parfois encore moins d'informations mais participent et font des propositions, par exemple sur la voirie ou le commerce.

M. Fos précise que s'agissant du VAL on ne peut pas véritablement parler de prévention-jeunesse mais d'activités dédiées aux jeunes.

Mme Mostermans explique que la municipalité travaille sur de nouveaux projets, d'une part un Office de la Jeunesse et d'autre part, le conseil municipal des jeunes et le contrat enfance jeunesse de la CAF pour l'obtention d'une subvention qui financera les activités.

Mme Valladon demande des précisions sur le théâtre et le SIVU.

Mme Sevin répond que c'est un projet complexe et long à mettre en place et qu'une rencontre va avoir lieu avec les Maires pour formaliser un accord de principe et qu'une simulation budgétaire a été réalisée bien que les communes soient frileuses en cette période de crise.

Elle indique que 3 communes (dont Villepreux) souhaitent se lancer et qu'une 4^{ème} pourrait être séduite, elle ajoute que l'objectif est de maintenir une saison théâtrale bien qu'une solution devra être trouvée pour maintenir le second semestre 2009, pour garder cette activité. Elle conclue que pour une ville comme Villepreux, un théâtre de 400 places est lourd à gérer, c'était un choix politique respectable et qu'actuellement elle met tout en œuvre pour démarrer ce projet au 1^{er} janvier 2010.

Mme Valladon souligne que le véritable problème est dû au fait qu'aujourd'hui la gestion se fait sous statut associatif et que si le théâtre est administré dans le cadre d'un syndicat, se posera la question de l'emploi tremplin qui a été attribué à une association.

Mme Sevin précise qu'elle informera le conseil municipal en temps utile de l'avancement du projet.

M. Bain explique que ce projet est très satisfaisant et reconnaît la détermination de Mme Sevin mais indique que pour vivre, le théâtre aurait eu besoin de sa subvention de 150 000 € sur 2009 afin de maintenir une programmation de qualité ce qui incitait les communes à venir rejoindre le SIVU et du fait de la baisse de subvention la programmation sera moins intéressante et il redoute que de ce fait les communes ne viennent pas dans le SIVU. Il explique qu'actuellement l'intérêt du théâtre c'est THALIA qui attire les écoles des communes voisines.

Mme Sevin explique que les 150 000 € n'étaient pas envisageables budgétairement et que c'est le choix de la municipalité. Elle ajoute que la perspective pour le théâtre est donc de « réduire la voilure » sur la période de septembre à décembre, de respecter une programmation en 2009 pour les administrés même si ce n'est pas simple et de pulser l'activité au niveau cantonal grâce au projet de SIVU.

Mme valladon précise que la subvention THALIA avait été versée par le Conseil Régional parce qu'il y avait une troupe à résidence et une convention triennale.

Mme Sevin répond que même si la subvention est réduite des partenaires peuvent aider la ville à développer la culture sur Villepreux et qu'elle y travaille.

Mme Omond remarque qu'il ne faut pas minimiser le travail de THALIA.

M. le Maire reconnaît l'importance du travail réalisé.

M. Bain s'étonne que le remplacement des panneaux de basket soit supporté par le club de basket dans la mesure où s'agissant d'éléments d'équipements sportifs, leur remplacement ou la réparation est du ressort de la commune pas du club résident. Par ailleurs il rappelle que ces équipements sportifs sont utilisés par le collège, le lycée, le Val... Pourquoi le club de basket doit-il supporter l'intégralité de ce remplacement.

M. Bertin répond qu'une demande de subvention a été faite par l'association à la commune qui participera effectivement aux réparations puisque les écoles utilisent cet équipement.

M. Essling répond qu'une réunion technique a été faite avec la présidente du Club de basket-ball et avec l'ensemble des associations sportives pour faire le point sur les travaux à programmer.

Mme Valladon demande ce qu'il en est de la démolition des préfabriqués de Jean Rostand.

M. Essling explique qu'ils vont être restaurés et utilisés pour des activités quant au chauffage du gymnase du Trianon il précise que des solutions vont être mises en oeuvre pour réduire les coûts.

M. Rouchel demande quand les travaux des cours d'écoles de la Haie Bergerie ont été programmés.

M. Tricart répond que les travaux ne sont pas prévus en 2009.

M. Bain demande si le coût du site Internet n'est pas excessif pour une ville comme Villepreux.

M. le Maire explique que cette somme n'est pas uniquement dédiée au site mais à l'ensemble de l'informatisation des services municipaux. Il ajoute que le site Internet est un projet subventionné par les aides du Conseil général à hauteur de 10 000 € pour mettre en place des services interactifs et rappelle qu'actuellement toute une partie des fiches des Centres de loisirs sont remplies à la main.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 20 voix POUR et 7 CONTRE.**

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2009 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes

2) Budget Primitif 2009 de l'assainissement

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le Budget Primitif de l'assainissement, suivant les orientations budgétaires du Conseil Municipal, conformément à la comptabilité M 14.

Le **Budget Primitif 2009** de l'assainissement se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat d'exploitation 2008 reporté	0	36 731,10 €
Prévision 2009	133 527,10 €	96 796,00 €
TOTAL EXPLOITATION	133 527,10 €	133 527,10 €
Solde d'investissement reporté	0	174 594,84 €
Affectation de l'excédent d'exploitation 2008		
Reports de crédits (R.A.R. 2008)	0	0
Prévisions 2009	226 096,94 €	51 502,10 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	226 096,94 €	226 096,94 €
TOTAL GENERAL	359 624,04 €	359 624,04 €

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2009 de l'assainissement équilibré en dépenses et en recettes

3) Budget Primitif 2009 de l'hôtel d'entreprises

M. Tricart, Adjoint au Maire en charge des finances, des entreprises et de la communication présente le Budget Primitif de l'hôtel d'entreprises, suivant les orientations budgétaires du Conseil Municipal, conformément à la comptabilité M 14.

Le **Budget Primitif 2009** de l'hôtel d'entreprise se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2008 reporté	0	2,35 €
Prévision 2009	215 056,64 €	215 054,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	215 056,64 €	215 056,64 €
Solde d'investissement reporté	0	0
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2008	0	0
Reports de crédits (R.A.R. 2008)	0	0
Prévisions 2009	0	0
SOLDE D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	215 056,64 €	215 056,64 €

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2009 de l'hôtel d'entreprises équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 12 février 2009, les axes suivants ont été retenus pour l'élaboration du Budget Primitif 2009 de la Commune :

« *Contrainte par des taux d'imposition élevés, une dette conséquente et une dégradation de son épargne nette, la municipalité axera son action 2009 autour des éléments suivants:*

- *Maîtrise des dépenses de fonctionnement*
- *Aucune augmentation des taux d'imposition*
- *Adoption d'une position prudente en matière des recettes de fonctionnement à percevoir*
- *Volonté de désendetter la commune à un niveau plus acceptable*
- *Pas de recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2009*
- *Un programme d'investissement axé sur la dernière tranche de travaux du groupe scolaire de la Haie Bergerie, sur la réfection progressive de la voirie, sur l'informatisation des services municipaux et sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux. »*

La municipalité s'est tenue aux engagements évoqués ci-dessus. La principale modification par rapport aux orientations de ce débat budgétaire tient à la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) résultant de la mise en place d'une nouvelle politique de collecte des déchets.

La présente note de synthèse reprend les postes de dépenses et de recettes du Budget Primitif 2009 de la commune. Celui-ci s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 12 369 099,41 €
- section d'investissement : 2 895 386,42 € (avec les restes à réaliser)

I) VUE SYNTHETIQUE

1-1 Les dépenses de fonctionnement

De manière globale, les dépenses de fonctionnement du BP 2009 sont maîtrisées par rapport à l'exercice 2008. En effet, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 0,6% par rapport au CA de 2008 et en baisse de près de 3% par rapport au BP 2008.

Le chapitre relatif aux dépenses à caractère général augmente de 3% du fait notamment des dépenses liées à l'énergie et aux combustibles. De nouveaux contrats de services viendront également s'intégrer dans ce chapitre, et notamment celui relatif à l'entretien des bâtiments communaux.

Comme évoqué lors du DOB, les charges de personnel demeurent stables par rapport à l'exercice 2008.

Enfin, la baisse constatée au chapitre 65 résulte principalement de la diminution de la subvention versée au théâtre résultant du projet d'intercommunalité autour de cet équipement, de la diminution de la subvention

versée au VAL et de la fin de notre obligation de verser une subvention au profit du Logement Français et de Prologues.

Les autres dépenses de ce chapitre étant stables ou en augmentation, notamment la subvention versée au CCAS.

Le poste des dépenses imprévues est abondé à hauteur de 100 000 € ; cette somme ne sera utilisée qu'en cas d'absolue nécessité : en cas de besoin, les services devront d'abord rechercher dans leur propre budget où les crédits peuvent être pris.

1-2 Les recettes de fonctionnement

Il a été décidé de ne pas modifier le taux des impôts directs locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle). Seule l'évolution des bases, décidée par l'État au travers de la loi de finances, se traduit par une augmentation de 2,5 % des bases pour la taxe d'habitation et la foncier bâti, de 1,5% des bases pour le foncier non bâti et 0% pour la taxe professionnelle.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a quant à lui été ramené à son niveau de 2007, soit 6,96%, à comparer au taux de 2008 fixé à 7,30 % . Cette baisse a été permise suite à l'avenant passé avec la société SEPUR relative aux nouvelles fréquences de ramassage des ordures ménagères à compter du 1^{er} avril 2009.

Les droits de mutation immobilière, dont le niveau impacte largement les résultats budgétaires de la commune, ont été inscrits à hauteur de 268 000 €, soit une estimation prudente mais réaliste par rapport au produit perçu en 2008 et à la conjoncture immobilière défavorable (la commune avait encaissé 601 448 € en 2007 et 406 170 € en 2008).

Les prévisions sont également prudentes quant au montant du Fond Départemental de Péréquation, qui après avoir baissé de 19% en 2008 par rapport à 2007, peut encore être revu à la baisse en 2009.

La dotation globale forfaitaire de l'État, principale contribution de l'État versée aux communes, augmente de 1,2% du fait notamment de l'effet population.

On notera que le passage du seuil des 10 000 habitants pour notre commune en 2009 a pour principal conséquence de rendre Villepreux inéligible à la Dotation de Solidarité Rurale 1^{ère} tranche (92 237 € de DSR en 2008). En contrepartie, la commune devient éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2009 à hauteur de 75 525 €.

Les produits attendus des services et du domaine sont supérieurs à ceux perçus en 2008 du fait principalement de la revalorisation des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

1-3 Les dépenses d'investissement

Les investissements nouveaux de 2009 s'élèvent à 1 710 000 € (hors remboursement de la dette en capital et opérations d'ordre), et se décomposent globalement de la manière suivante :

- Dépenses imprévues : 110 000 €
- investissements de renouvellement : 1 080 000 €
c'est-à-dire la somme de tous les investissements de type mobilier, matériel et travaux destinés à rénover et pérenniser le patrimoine existant.
- opérations individualisées : 520 000 €

A ces investissements nouveaux s'ajoutent les restes à réaliser, c'est-à-dire tous les travaux lancés et engagés comptablement en 2008 mais qui seront achevés et payés en 2009. Ces reports s'élèvent en dépenses à 310 000 €.

Les principales opérations lancées ou qui seront achevées en 2009 sont :

- Travaux de réhabilitation du groupe scolaire de la Haie-Bergerie qui devraient s'achever à la fin du premier semestre.
- Réhabilitation de la voirie dans le quartier de la Haie Bergerie et notamment les Avenues du Vexin et de Touraine ainsi que la rue du Prieuré St-Nicolas (subventionnée par la DGE et le Conseil Général).

Le montant de remboursement du capital de la dette s'élevant à 717 000 €.

Au total, le section des dépenses d'investissement pour 2009 s'élève à 2 895 386 € avec les Restes à réaliser (RAR), le remboursement du capital de la dette et les opérations d'ordre.

1-4 Les recettes d'investissement

La Commune finance ses investissements de 2009, sans recourir à l'emprunt, par :

- les subventions (État, Région, Département...);
- la récupération de TVA (Fonds de Compensation de TVA);
- son autofinancement (épargne dégagée).

1-5 L'endettement

Pour mémoire, aucun emprunt nouveau n'a été signé par la Commune, en 2008.

De même, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour couvrir le programme d'investissement 2009.

De ce fait, et compte tenu du remboursement de 717 200 € de capital de dette sur 2009, l'encours de la dette communale passera de 10 414 502 € au 01/01/2009 à 9 697 317 € au 31/12/2009

1-6 La fiscalité

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a déjà été évoquée plus haut. Son produit s'établira en 2009 à 853 000 €.

Concernant la fiscalité des « 4 vieilles », il est proposé de ne pas modifier les taux par rapport à 2008. Les bases sont quant à elles revalorisées par l'État à travers la loi de finances pour 2009.

Si on ajoute à cette hausse uniforme, les augmentations ponctuelles liées à des nouvelles constructions ou extensions, on constate que les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière augmentent d'environ 2,5% en 2008. Ceci est conforme à nos prévisions de recettes estimées au moment du D.O.B.

Le tableau ci dessous récapitule l'évolution des taux d'imposition :

Libellé	2007	2008	Proposition 2009
Taxe d'habitation	17,50	17,50	17,50
Taxe foncier bâti	18,19	18,19	18,19
Taxe foncier non bâti	102,96	102,96	102,96
Taxe professionnelle	17,68	17,68	17,68
TEOM	6,96	7,30	6,96

Il est rappelé que la contribution au Syndicat Intercommunal de la Piscine Les Clayes – Plaisir – Villepreux apparaît directement sur la feuille d'impôt des contribuables dans la colonne « syndicats intercommunaux ».

II° DETAILS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 022 – Dépenses imprévues.....	100 000,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....	1 532 064,81 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transferts entre sections	199 659,00 €
- Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	2 965 250 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 853 891,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 229 479,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières	455 356,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	13 400,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 369 099,41 €

2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	856 596,41 €
- Chapitre 013 – Atténuation de charges.....	50 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine	1 326 205,00 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes	6 710 370,00 €
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	3 200 848 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....	70 800,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 369 099,41 €

III° DETAILS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté	0 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues.....	110 000 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes	722 200,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.....	199 310,30 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	1 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	987 758,76 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux)	725 117,36 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 895 386,42 €

3. 2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....	1 532 064,81 €
- Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisation	0 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	150 000 €
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	460 398,47 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement	607 568,84 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes	0 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 895 386,42 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009 NOTE DE SYNTHÈSE

Celui-ci s'équilibre à :

- section de fonctionnement :	133 527,10 €
- section d'investissement :	226 096,94 €

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats d'entretien des hôtes et filtres des restaurants scolaires, au petit entretien des réseaux et aux participations pour émission des factures par Véolia et la Lyonnaise des Eaux.

Les recettes sont constituées par la redevance d'assainissement, fixée pour 2009 à 0.226 € le m³ d'eau consommée (selon la délibération du 27/11/2008).

En investissement, les travaux préconisés sur les réseaux tels que recensés dans l'étude de 2004 débiteront. Ces travaux s'opéreront en même temps que les travaux de réhabilitation des rues communales et en premier lieu le renforcement de réseau de la rue de Touraine.

BUDGET PRIMITIF - HOTEL D'ENTREPRISES 2009 NOTE DE SYNTHÈSE

Celui-ci s'équilibre à :

- section de fonctionnement :	215 056,64 €
-------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal a institué, en 2002, un budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations financières relatives à la construction et à la gestion de l'Hôtel d'Entreprises.

Il a en effet été jugé nécessaire de distinguer du budget communal, l'ensemble des opérations comptables et budgétaires de l'Hôtel d'Entreprises, car l'ensemble des opérations a fait l'objet d'une comptabilité de TVA gérée par le comptable de la ville (le budget annexe est donc exprimé en HT).

La construction a été financée à l'aide d'un crédit bail dont le remboursement constitue aujourd'hui l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour une durée de 15 ans depuis le 1er décembre 2002.

Au regard de ces dépenses, la perception des loyers des locataires de la commune constitue les recettes dans le cadre d'un contrat de bail conclu avec les sociétés SCI Clagny-Trianon et Clagny-Villepreux.

La gestion et le fonctionnement de ce bâtiment constituent une opération blanche pour la commune.

6 - MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN, AUX REPARATIONS ET TRAVAUX DE PETITE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLERE

DELIBERATION N° 26 – 03 - 09 : MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN, AUX REPARATIONS ET TRAVAUX DE PETITE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLERE

NOTE DE SYNTHESE

M. Essling rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 28 janvier 2009 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, afin de passer un marché relatif à l'entretien, aux réparations et travaux de petite rénovation d'éclairage public et de signalisation tricolore.

Le marché est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché est en lot unique.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 11 mars 2009 à 12h.

Trois entreprises ont remis une offre avant la date limite de remise des plis :

- La société VIOLA
- La société SAS TAQUET
- La société ETS PRUNEVIEILLE

Suite à l'analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 11 mars 2009 a décidé de retenir l'ensemble des candidatures des entreprises indiquées ci-dessus. Le 12 mars 2009 la société SPIE nous a adressé un courrier nous informant qu'elle ne pouvait répondre dans les délais impartis.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le mercredi 18 mars 2009 et a établi le classement des candidats, au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Prix de la prestation pour 60% soit 60 points.
- Valeur technique de l'offre appréciée en fonction des éléments demandés dans le mémoire technique pour 40% soit 40 points.

Ainsi, pour l'ensemble du marché relatif à l'entretien, aux réparations et travaux de petite rénovation d'éclairage public et de signalisation tricolore, le classement est le suivant :

- Société VIOLA 1^{ère}/3
- Société ETS PRUNEVIEILLE 2^{ème}/3
- Société SAS TAQUET 3^{ème}/3

Au regard de ce classement, la commission d'appel d'offres a donc décidé de retenir l'offre de la société VIOLA Agence YVELEC, sise 3 rue de la Pépinière 78450 VILLEPREUX.

Vu les avis de la commission d'appel d'offres en date des 11 et 18 mars 2009,

M. Essling explique que cette dépense est répartie sur 4 ans avec 15 % d'économies réalisées par an et remercie les services municipaux pour leur implication active à la rédaction du cahier des charges.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **d'APPROUVER** la décision de la commission d'appel d'offres sur l'attribution du marché relatif à l'entretien, aux réparations et travaux de petite rénovation d'éclairage public et de signalisation tricolore.

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société VIOLA Agence YVELEC, sise 3 rue de la Pépinière 78450 VILLEPREUX pour un montant de 359 600 € HT pour le marché forfaitaire.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

7 - AVENANT N°2 AU MARCHE DE COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

DELIBERATION N° 27 – 03 - 09 AVENANT N°2 AU MARCHE DE COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

NOTE DE SYNTHESE

M. Essling rappelle au conseil municipal que la collectivité a signé un marché avec la société SEPUR pour le ramassage des ordures ménagères depuis le 1er juin 2005.

Il rappelle qu'il s'agit d'une collecte sélective des déchets mise en place sur la commune en 2000.

M. Essling rappelle que ce marché a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 relatif au reversement trimestriel à la commune de la vente de la collecte papiers/journaux/magazines le 31 octobre 2006.

Aujourd'hui, afin de rationaliser les coûts et d'optimiser au mieux la collecte, il est convenu avec la société SEPUR de :

- réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères et de la sectoriser dans l'habitat pavillonnaire ;
- mettre en place des points de regroupement pour les ordures ménagères de l'habitat pavillonnaire ;
- réduire la fréquence de collecte des objets encombrants et de la sectoriser dans l'habitat pavillonnaire ;
- prendre en compte la filière spécifique DEEE ;
- prendre en compte la collecte des seringues usagées utilisées par les habitants en automédication dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers spéciaux.

Dès lors, ces modifications donnent lieu à une nouvelle organisation de la collecte ainsi :

- la collecte des ordures ménagères dans l'habitat pavillonnaire s'effectuera au rythme d'une fois par semaine ;
- il sera créé six points de regroupement pour les ordures ménagères de l'habitat pavillonnaire ;
- la collecte des objets encombrants s'effectuera au rythme d'une fois tous les deux mois pour l'habitat pavillonnaire.

Ce qui donne le calendrier de collecte suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Déchets végétaux en saison	Ordures ménagères Collectifs, Secteur A, Points de regroupement	Emballages et journaux - magazines	Verre (1 fois par mois le 1er jeudi)	Ordures ménagères Collectifs, Secteur B, Point de regroupement

La collecte des objets encombrants s'effectuera au rythme d'une fois tous les deux mois pour l'habitat pavillonnaire selon un calendrier annuel défini entre les parties.

M. Essling rappelle que pour l'année 2008 la dépense relative à la collecte des ordures ménagères s'est élevée à 720 009.57 € TTC. Les modifications détaillées ci-dessus vont engendrer une moins value annuelle fixe de 36 950.00 € HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date des 18 mars 2009,

M. Essling explique que lors de la Commission environnement il a été décidé de réaliser des économies avec la société SEPUR pour réduire le nombre de collectes et qu'après étude, un passage par semaine s'avère suffisant et que le nouveau calendrier sera distribué.

M. Bain répond que c'est un projet excellent il s'est renseigné auprès de l'ADEM et Eco Emballage mais que concernant les points de regroupement ce n'est pas très esthétique dans la ville et qu'il y a des nuisances pour les riverains et il demande pourquoi la population n'a pas été concertée lors des comités de quartiers.

M. Essling répond que cela avait été vu lors du dernier conseil et qu'implanter ces sites à des endroits éloignés aurait fini en décharge à ciel ouvert. Il précise que la municipalité est ouverte au dialogue et que si ces points génèrent des nuisances, elle consentira à les améliorer.

M. Bain propose de donner des composteurs aux Villepreusiens car ils sont subventionnés.

M. Essling explique qu'un bilan sera fait très rapidement sur le sujet dans le bulletin municipal.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 23 voix POUR et 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS.**

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de collecte sélective des déchets avec la société SEPUR, sise 54 rue Alexandre DUMAS - 78377 PLAISIR CEDEX, qui engendre sur le marché actuel une moins-value annuelle fixe de 36 950 € HT à partir du 1er avril 2009.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

8 - MARCHÉ COMMUNAL : DROITS DE PLACE 2009 ET FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE

DELIBERATION N° 28 – 03 – 09 : MARCHÉ COMMUNAL : DROITS DE PLACE 2009 ET FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée, la délégataire d'un service public se doit de produire un rapport annuel.

Le rapport annuel pour l'année 2007 concernant la gestion déléguée du marché communal à l'entreprise « Les Fils de Madame Géraud », reçu le 6 octobre 2008, fait apparaître un déficit à la charge de la ville de 1 613,31 € et un déficit à la charge du concessionnaire de 3 868,27 € soit un déficit global de 5 481,58 €.

L'exploitant du marché communal a proposé à la commune, conformément aux clauses prévues au contrat, de procéder à la revalorisation sensible des tarifs pour l'année 2009 (près de 10%).

De son côté, la commune a mis en place des solutions pour réduire ses coûts en procédant au montage du marché sur les heures de travail des agents communaux et non plus en dehors, faisant de ce fait décroître les heures supplémentaires réalisées par ces agents communaux.

Afin d'éviter une augmentation trop importante des droits de place et ne pas brider la dynamique du marché de Villepreux, la municipalité a décidé de prendre à sa charge une partie de ce déficit en proposant de baisser de 1 000 € par rapport à 2008 la redevance versée par le concessionnaire à la commune pour l'année 2009 et d'augmenter les droits de place de 2,8% à compter du 1^{er} avril 2009 (tarifs non actualisés depuis le 1^{er} janvier 2008).

En contrepartie, la société « Les Fils de Madame Géraud » s'est engagée à poursuivre le développement du marché de Villepreux à travers notamment :

- une recherche constante de commerçants alimentaires pour développer la diversité des commerces proposés à ce jour
- une recherche constante de commerçants volants sur les secteurs « ouest Paris »
- la dynamisation du marché à travers les animations réalisées sur les marchés au titre de la redevance animation perçue auprès de chacun des commerçants présents.
- une communication accrue sur la zone de chalandise avec l'accord des Commerçants
- une communication à l'attention des Villepreusiens et Villepreusiennes à travers des articles, mettant en exergue dans le bulletin municipal le côté professionnel des commerçants présents sur le marché.
- des discussions avec le commerce sédentaire sur la capacité des uns et des autres à attirer le chaland dans le « centre de commercialité » de Villepreux

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- d' **APPROUVER** la hausse de 2,80 % des tarifs de droits de place du marché, conformément à la proposition du concessionnaire.
- de **FIXER** à compter du 01/04/2009 les tarifs suivant le tableau ci-après :

Droits de place, le mètre linéaire développé sur allée principale, transversale ou de passage :

Commerçants abonnés :	
- A couvert	2,89 € HT
- A découvert	2,05 € HT
Commerçants non abonnés :	
- Supplément par mètre de façade	0,46 € HT
Redevance d'animation et de publicité	
- Par commerçant et par séance	2,00 € HT

- de **FIXER** la redevance annuelle et forfaitaire 2009 à reverser à la commune par la société Géraud à **32 176,28 €**

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 29 – 03 – 09 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOTE DE SYNTHESE

Mme Sevin, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'ingénieur territorial en vue du recrutement d'un responsable au service de l'urbanisme.

A l'occasion du prochain départ à la retraite d'un agent titulaire du grade d'attaché principal et du recrutement de son successeur, il est proposé de créer un poste d'ingénieur à temps complet au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2009.

Le poste d'attaché principal sera fermé ultérieurement.

Une période de collaboration est donc prévue entre les 2 agents pour permettre un minimum de formation interne sur les particularités de la ville de Villepreux.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.**

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'écriture suivante au tableau des effectifs à effet du 1^{er} juin 2009 : création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet dans le cadre d'un recrutement en cours.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

10 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CG78 POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

DELIBERATION N° 30 – 03 – 09 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CG78 POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération du 31 mai 1996, le Conseil général des Yvelines a mis en place une aide pour le « sauvetage d'urgence d'objets d'art et de documents d'archive ». Le taux de prise en charge des travaux par le département est fixé à 70% TTC (30% restant à la charge de la commune). La gestion de ces crédits ainsi que le suivi administratif et scientifique des travaux sont confiés à la Direction des Archives Départementales.

Le dossier concernant la restauration des registres de délibération du Conseil municipal couvrant la période 1789-1971, conservés par la commune, a été proposé et retenu dans le cadre de la programmation départementale de restauration d'archives.

Le devis actualisé établi par la société La Reliure du Limousin, habilitée à réaliser ce type de restauration, pour le compte de la Direction des Archives Départementales, s'élèverait à 4 457,28 € TTC).

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- de **DECIDER** de la restauration des registres de délibération

- d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le Conseil général des Yvelines

- de **S'ENGAGER** à financer les 30% du montant de la restauration à la charge de la commune soit 1 338€.

- d'**INSCRIRE** la dépense au BP 2009.

11 - INDEMNITE ANNUELLE ALLOUEE AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX QUI ASSURENT DES PERMANENCES SUR VILLEPREUX (ANNEE 2008)

DELIBERATION N°31 – 03 – 09 : INDEMNITE ANNUELLE ALLOUEE AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX QUI ASSURENT DES PERMANENCES SUR VILLEPREUX (ANNEE 2008)

NOTE DE SYNTHESE

Il est indiqué au Conseil Municipal que conformément au décret n°82.979 du 19 novembre 1982, une indemnité de conseil est versée chaque année aux agents des services fiscaux qui ont assuré les permanences sur la commune auprès de la population en 2008.

Cette indemnité annuelle qui s'élève à 320,14 € est inscrite au budget en cours.

M. le Directeur des services fiscaux a attiré l'attention de Monsieur le Maire sur le fait qu'il était nécessaire qu'une délibération soit prise tous les ans.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'Unanimité.**

- **D'APPROUVER** le versement d'une indemnité de conseil aux agents des Services fiscaux assurant les permanences sur la commune auprès de la population fixée à 320,14 € pour l'année 2008.

QUESTIONS DIVERSES

1/ les élus de la majorité touchant une indemnité versent-ils une partie de celle-ci au CCAS ou à la caisse des écoles ?

M. le Maire précise que la municipalité préfère une autre approche et souhaite développer la facturation de prestations de services (prêt de matériel, logistique.....), comme par exemple pour le tournage du film COCO, l'argent gagné peut ensuite être redistribué au CCAS, l'objectif étant de ne pas transférer d'argent d'une ligne budgétaire à une autre mais de faire rentrer l'argent du privé.

2/ A l'occasion du dernier conseil municipal, M Mirambeau avait précisé qu'un rectificatif devrait être effectué pour faire apparaître les noms des conseillers municipaux de l'opposition sur le dernier bulletin municipal à la rubrique "tribune". Quel rectificatif proposez-vous finalement pour remédier à cette erreur de vos services?

M. Tricart lit le rectificatif.

3/ Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir lors du conseil municipal de jeudi nous confirmer que vous acceptez qu'un élu de l'opposition siège au sein de la commission technique paritaire et dans la négative de nous préciser les raisons invoquées pour votre refus.

M. le Maire explique qu'il n'y a aucune obligation et que cela sera envisagé uniquement dans un climat plus serein dans les échanges et les débats et il propose à l'opposition de lui adresser une lettre motivée, en expliquant les raisons de son souhait de participer au C.T.P.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Sylvie Toulouse

Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

Stéphane Mirambeau

Maire de Villepreux